

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-654

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	17 000 000
Jeunesse et vie associative	17 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	17 000 000	17 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) de 17 millions supplémentaires. En effet, le FDVA a été créé pour compenser la fin de la réserve parlementaire. Cependant, alors que la réserve permettait de soutenir les associations à hauteur de 50 millions d'euros, le FDVA n'a été doté dans un premier temps que de 25 millions d'euros. Depuis, celui-ci est composé de 33 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les crédits supplémentaires liés à la quote part des comptes bancaires inactifs, estimés à 17,5 millions d'euros

pour l'année prochaine.

Aussi, si le FDVA atteint les 50 millions d'euros depuis l'année dernière, cette dotation ne compense pas les années de sous-dotations qui ont pénalisé le monde associatif. Aussi, nous proposons que le FDVA soit doté de 50 millions d'euros, hors crédits issus des comptes bancaires inactifs. Le monde associatif a besoin d'un soutien accru, au regard de son importance dans la structuration de notre société. Nous devons être à la hauteur de l'engagement des hommes et des femmes qui font vivre le tissu associatif français.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de la recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 du programme 163 est abondée en AE et CP de 17 millions d'euros

Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 02 du programme 219